

## Prévenez les accidents!

Hydro-Québec offre des conseils sur la sécurité : n'hésitez pas à les consulter!

[www.hydroquebec.com/securite](http://www.hydroquebec.com/securite)

## Pour plus d'information

Les renseignements contenus dans ce dépliant ne sont qu'à titre informatif et sont sujets à changement. Veuillez consulter le *Règlement de zonage* pour connaître les normes précises et le *Règlement sur la gestion des permis et certificats* pour le contenu de votre demande de permis.

N'hésitez pas à communiquer avec le responsable de l'émission des permis et certificats pour tout renseignement supplémentaire.



**Ville de Shannon**  
**Service de l'aménagement du territoire**  
50, rue Saint-Patrick  
Shannon (Québec) G0A 4N0

Tél. : 418 844-3778  
Télé. : 418 844-2111  
[ville@shannon.ca](mailto:ville@shannon.ca)  
[www.shannon.ca](http://www.shannon.ca)



# Construction d'une habitation

Normes d'implantation et  
de construction d'un bâtiment principal



## Principes généraux

- Le terrain doit être situé sur une rue publique municipalisée et conforme;
- Le terrain a fait l'objet de la cession en parc et espace vert;
- Dans le cas d'un terrain adjacent à la route 369, doit obtenir une autorisation écrite du Ministère du Transport.

## Documents et informations requis lors d'une demande de permis

- Si la demande est formulée par un tiers, une procuration du propriétaire est nécessaire;
- une estimation des coûts et un échéancier de réalisation;
- Les informations sur l'entrepreneur responsable des travaux ainsi que son numéro de licence RBQ;
- le cas échéant, la localisation du puits à venir;
- le type de chauffage et la source d'énergie utilisés pour l'immeuble à construire;
- le type et couleurs des matériaux extérieurs.

## Documents approuvés par des professionnels compétents en la matière

- Une copie des plans du bâtiment à construire à une échelle conventionnelle lisible fait par un professionnel du domaine avec un format 11x17 de préférence ;
- une étude de caractérisation du sol à l'endroit prévu de l'élément épurateur préparée par un ingénieur ou un technologue professionnel en la matière conformément à la Loi sur la Qualité de l'Environnement Q-2, r.22;
- un plan du projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre présentant entre autres les éléments suivants, le cas échéant :
  - présence de contraintes naturelles;
  - localisation des puits voisins;
  - localisation de l'ensemble des constructions;
  - les dimensions et les distances;
  - les bandes de protection à respecter;
  - les aires de stationnement.
- l'acte notarié.

## Particularités

Le concepteur des plans d'installation septique/ caractérisation des sols doit nous fournir le rapport de conformité (TQC)

Le propriétaire doit soumettre une copie du certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre à la fin des travaux.

## Tarif des permis de construction

Dans le cas d'une construction neuve prévoir les permis et certificats suivants :

- Construction;
- Installation septique;
- Accès à la propriété;
- Raccordement à l'aqueduc, le cas échéant.

Les tarifs étant sujets à changement, il est recommandé de consulter le personnel du Service de l'aménagement du territoire.

**Un permis est obligatoire pour tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiment.**

**Informez-vous!**

## Délais

**Douze (12) mois pour l'érection d'un bâtiment principal et vingt-quatre (24) mois pour l'aménagement du terrain.**

**Douze (12) mois, dans les autres cas.**